Ferme du crime - lac d'Antre

Une randonnée proposée par clod39

Balade en forêt avec découverte du lac d'Antre et vue sur les Monts Jura

Randonnée n°2879

Durée :	3h20	**Difficulté :**	Facile
Distance :	9km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	274m	**Activité :**	A pied
Dénivelé négatif :	276m	**Régions :**	Massif du Jura, Haut-Jura
Point haut :	916m	**Commune :**	Pratz (39170)
Point bas :	735m		

Description

(**D/A**) Le départ se situe sur l'ancienne route (en face de la portion 3 voies sur la D 470) entre Villards d'Héria et Pratz – lieu dit grange de Coinans ou ferme du crime (la ferme à été rasée).

Prendre à gauche la petite route goudronnée sur environ 300m puis à gauche le chemin forestier longeant le ruisseau – le continuer sans changer de direction jusqu'au lac d'Antre.

(**1**) Longer le lac par la gauche, le sentier n'est pas balisé mais permet de faire le tour du lac sans difficulté (sauf si le niveau est très haut) - après le déversoir, vous arrivez sur la route (**).

(**2**) Prendre à droite pour terminer le tour du lac (à 100m, vous trouvez le GR®9) - toujours sur le GR®, continuer direction La Rageat - après avoir traversé le ruisseau à gué, la monté est un peu raide.

Arrivé sur le plateau, vue partielle sur les Monts Jura - toujours sur le GR®, prendre la route sur environ 100m

(**3**) Suivre le chemin à droite fléché jaune/rouge – attention, certains balisages sont au sol sur les dalles de rocher formant le chemin – suivre le chemin jusqu'au restaurant des Louvières - vue sur les Monts Jura.

(**4**) Redescendre au parking par la route goudronnée.

(**) À cet endroit, vous pouvez monter au belvédère de la roche d'Antre - prévoir 1heure – suivre le panneau – vous trouver le GR® à environ 500m tout en restant sur la route, vous arrivez à un parking sur la droite - le sentier est fléché jaune – avant d'arriver au sommet, prendre un sentier sur la droite pour longer la falaise jusqu'au belvédère, c'est plus joli mais attention, pas de protection.

Points de passages

D/A **Parking à la Grange de Coinans**
N 46.395464° / E 5.740401° - alt. 737m - km 0

1 **Arrivé au lac, prendre à gauche**
N 46.412376° / E 5.751526° - alt. 828m - km 2.3

2 **Variante vers le belvédère de la Roche d'Antre**
N 46.415997° / E 5.747766° - alt. 820m - km 2.94

3 **Avant la Ragea, chemin à droite**
N 46.405034° / E 5.767775° - alt. 876m - km 5.61

4 **Arrivé sur la route, tout droit**
N 46.395741° / E 5.756108° - alt. 883m - km 7.15

D/A **Parking à la Grange de Coinans**
N 46.395434° / E 5.740331° - alt. 737m - km 9

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-ferme-du-crime-lac-d-antre/

Copie, vente et diffusion interdites - Tok4t1GU

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

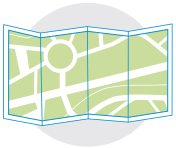

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

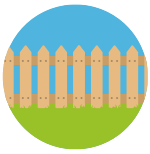

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

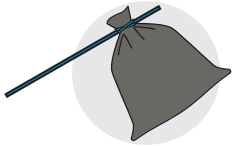

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.